

République Algérienne Démocratique et Populaire  
Services du Premier Ministre

Agence Algérienne de Promotion de l'Investissement

# Le Dispositif relatif à la Promotion de l'Investissement en Algérie

Séminaire Economique sur le Marché Algérien

Bruxelles, Belgique

26 Janvier 2023



MOSTEFAI Khaoula

# CONTENU

01

## Le Dispositif relatif à la Promotion de l'Investissement en Algérie

### Le Dispositif relatif à l'investissement

*La loi 22-18 du 24 juillet 2022*

02

### Le Cadre institutionnel de l'investissement

- *Conseil National d'Investissement*
- *Agence Algérienne de Promotion de l'Investissement*

03

### Régimes d'incitation

- *Régime des Secteurs, des Zones et des Investissements structurants*
- *Avantages de Réalisation et d'Exploitation*

04

### Formalités d'enregistrement

- *Via la Plateforme numérique*
- *Au niveau des Guichets Uniques*



# Le Dispositif relatif à la Promotion de l'Investissement en Algérie

---

01

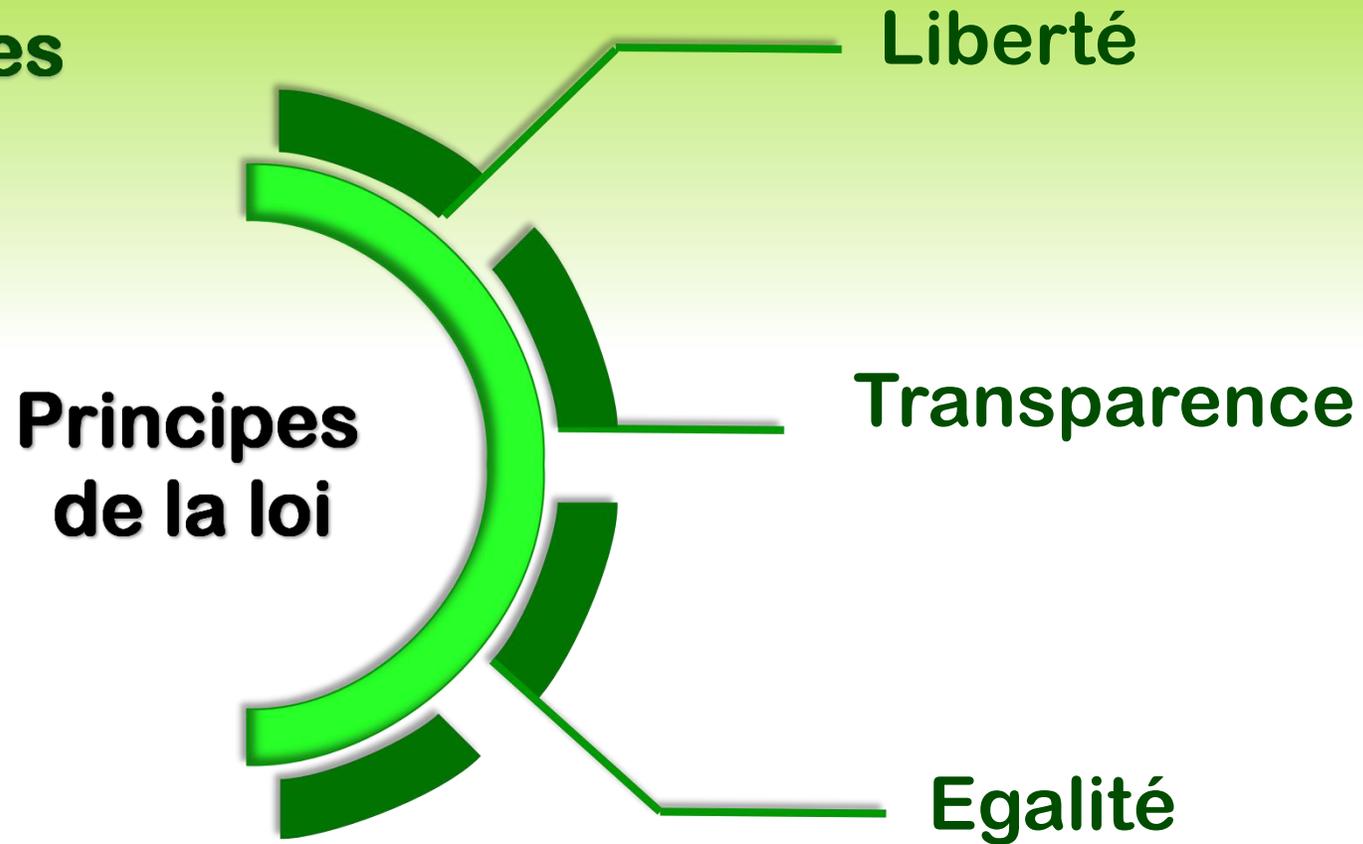
## Le Dispositif Relatif à l'Investissement

La loi 22-18 du 24 juillet 2022

# 01 Le Dispositif Relatif à l'Investissement

---

## a- Principes



# 01 Le Dispositif Relatif à l'Investissement

---

## b- Garanties

- Possibilité de bénéficier de terrains relevant du domaine privé de l'état
- Les apports extérieurs en nature sont dispensés de formalités de commerce extérieur et de domiciliation bancaire
- Garantie de transfert du capital et les revenus qui en découlent
- Protection des droits de propriété intellectuelle
- Protection contre la réquisition administrative
- Droit aux Recours institutionnels (Haute Commission Nationale des Recours liés à l'Investissement), judiciaires et/ou arbitraux
- Possibilité de transfert ou de cession des investissements
- Non rétroactivité des lois (respect des droits acquis)

# 01 Le Dispositif Relatif à l'Investissement

## c- Concepts

### ➤ Investisseur

Toute personne morale ou physique, nationale ou étrangère, résidente ou non résidente.

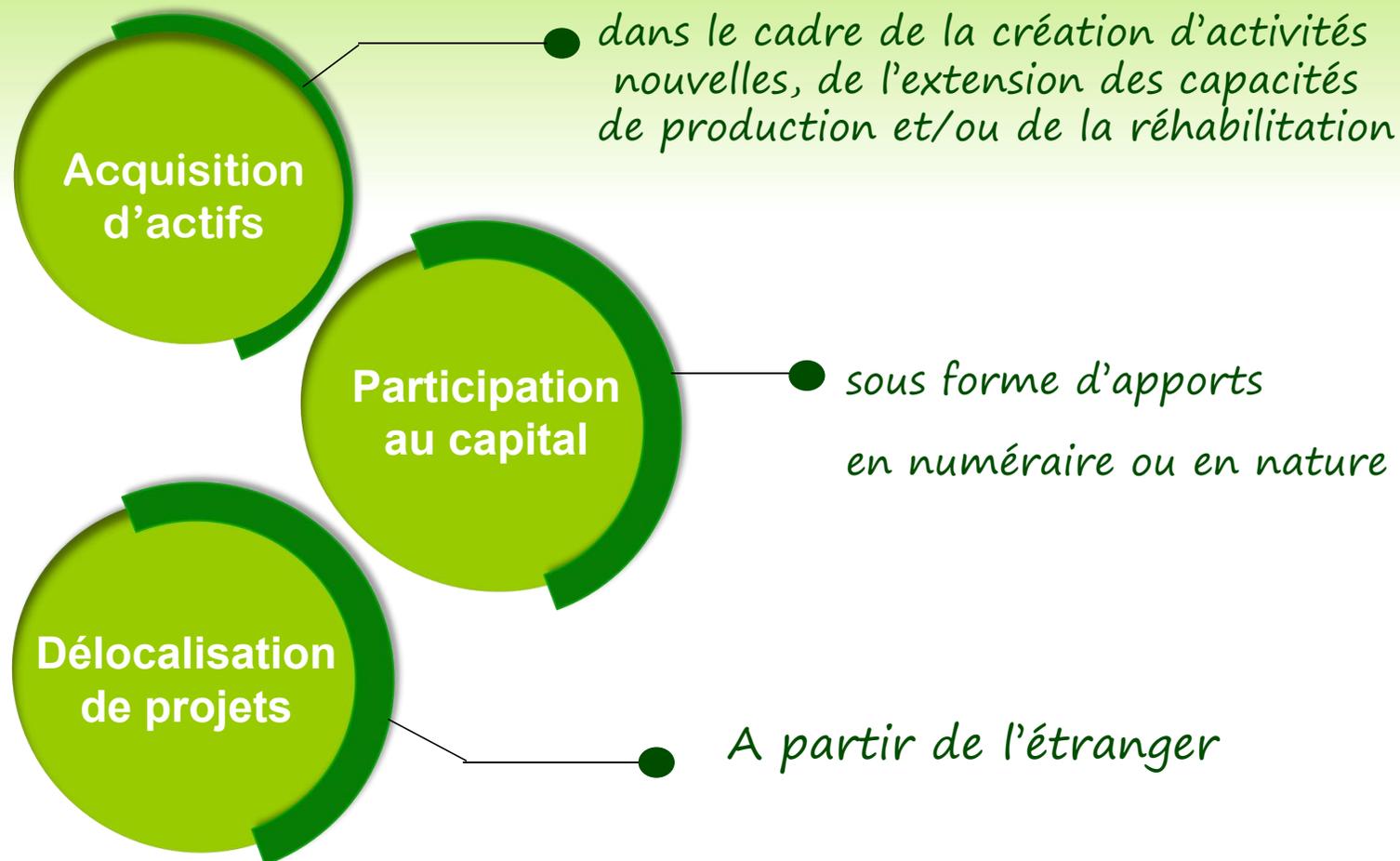
### ➤ Biens et/ou services éligibles aux avantages

Entrant directement dans l'activité.

### ➤ Activité éligible aux avantages

Production de biens et/ou prestation de services.

### ➤ Investissement



# Le Dispositif relatif à la Promotion de l'Investissement en Algérie

---

02

## Le Cadre Institutionnel de l'Investissement

- Conseil National d'Investissement (CNI)
- Agence Algérienne de Promotion de l'Investissement (AAPI)

## 02 Le Cadre Institutionnel de l'Investissement

---

### a- Organes chargés de l'Investissement

#### » Conseil National d'Investissement CNI

*Chargé de proposer la stratégie de l'Etat en matière d'investissement, de veiller à sa cohérence globale et d'en évaluer la mise en œuvre.*

#### » Agence Algérienne de Promotion de L'Investissement AAPI

*Chargée de la promotion, de la facilitation et du suivi des investissements*

## 02 Le Cadre Institutionnel de l'Investissement

### b- Missions de l'AAPI



## 02 Le Cadre Institutionnel de l'Investissement

---

### c- Représentation de l'AAPI

#### » Les Guichets Uniques Décentralisés

*À compétence locale*

#### » Le Guichet Unique des Grands Projets et des Investissements Étrangers

*À compétence nationale*

» Investissements étrangers;

» Investissements de partenariat;

» Investissement plus de 2milliards DZA (  $\geq$  1.5 M.EUROS).

*La règle 49-51% ainsi que le droit de préemption à l'état sont abrogés sauf pour secteurs stratégiques.*

## 02 Le Cadre Institutionnel de l'Investissement

### d- Guichets Uniques de l'AAPI

#### Guichet Unique

- Cadres AAPI
- Services de Douanes
- Services des Impôts
- Services de l'Environnement
- Services de sécurité sociale pour Salariés
- Services de sécurité sociale pour Non Salariés
- Services de Registre de Commerce
- Services de l'Emploi
- Services de l'Urbanisme
- Organisme de foncier

# Le Dispositif relatif à la Promotion de l'Investissement en Algérie

---

03

## Les Régimes d'Incitation

- Régime des Secteurs, des Zones et des Investissements structurants
- Avantages de Réalisation et d'Exploitation

# 03 Les Régimes d'Incitation

---

## a- Régime des Secteurs

### » Régime d'incitation des secteurs prioritaires

- » *Mines et carrières;*
- » *Agriculture, aquaculture et pêche;*
- » *Industrie agro-alimentaire;*
- » *industrie pharmaceutique et pétrochimique;*
- » *Services et tourisme;*
- » *Énergies nouvelles et renouvelables;*
- » *Économie de la connaissance et technologies de l'information et de la communication.*

# 03 Les Régimes d'Incitation

---

## b- Régime des Zones

» Régime d'incitation des zones auxquelles l'Etat accorde **un intérêt particulier**

- » *Localités relevant des Hauts Plateaux, du Sud et du Grand sud;*
- » *Localités dont le développement nécessite un accompagnement particulier;*
- » *Localités disposant de potentialités en ressources naturelles à valoriser.*

## 03 Les Régimes d'Incitation

---

### c- Régime des Investissements Structurants

- » Régime d'incitation des investissements revêtant **un caractère structurant**
- » *Création de (500) postes d'emplois directs ou plus;*
- » *Le montant de l'investissement  $\geq$  (10) milliards DZA.  
( $\approx$  80 Millions d'Euros)*

## 03 Les Régimes d'Incitation

---

### d- Avantages Accordés aux investisseurs

#### »» d-1 Avantages de Réalisation

- » Exonération des droits de douanes;
- » Franchise de la TVA;
- » Exonération des droits d'enregistrement exigibles pour les actes constitutifs de sociétés et les augmentations de capital;
- » Exonération des droits d'enregistrement, de la taxe de publicité foncière ainsi que de la rémunération domaniale portant sur les concessions des biens immobiliers;
- » Exonération des droits de mutation et de la taxe de publicité foncière pour toutes les acquisitions immobilières;
- » Exonération de la taxe foncière sur les propriétés immobilières pendant 10 ans, à compter de la date d'acquisition.

## 03 Les Régimes d'Incitation

---

### d- Avantages Accordés aux investisseurs

#### » d- 2 Avantages d'Exploitation

- » *L'exonération de l'impôt sur le bénéfice des sociétés (IBS);*
- » *L'exonération de la taxe sur l'activité professionnelle (TAP).*

## 03 Les Régimes d'Incitation

---

### d- Avantages Accordés aux investissements structurants

- *Les avantages de réalisation peuvent être transférés aux co-contractants chargés de la réalisation de l'investissement;*
- *L'investissement peut bénéficier de la prise en charge partielle ou totale, des travaux d'aménagement et d'infrastructure nécessaires à sa concrétisation.*

## 03 Les Régimes d'Incitation

### e- Durée des avantages

|                             | Réalisation | Exploitation   |
|-----------------------------|-------------|----------------|
| Par secteur                 | 03 ans      | De 03 à 05 ans |
| Par zone                    | 05 ans      | De 05 à 10 ans |
| Investissement structurants | 05 ans      | De 05 à 10 ans |

Possibilité de prorogation de délai de réalisation

# Le Dispositif relatif à la Promotion de l'Investissement en Algérie

---

04

## Les Formalités d'Enregistrement de l'Investissement

- Via la Plateforme numérique
- Au niveau des Guichets Uniques

# 04 Les Formalités d'Enregistrement de l'Investissement

## a- Enregistrement

» Via la plateforme Numérique de l'Investisseur



[invest.gov.dz](https://invest.gov.dz)

» Au niveau du Guichet Unique

*Délivrance de l'attestation d'enregistrement et la liste d'équipements visée, séance tenante*

# Le Dispositif relatif à la Promotion de l'Investissement en Algérie

## » Investissements belges en Algérie (2002-2022)



**Investissements réalisés (14<sup>ème</sup>)**

18



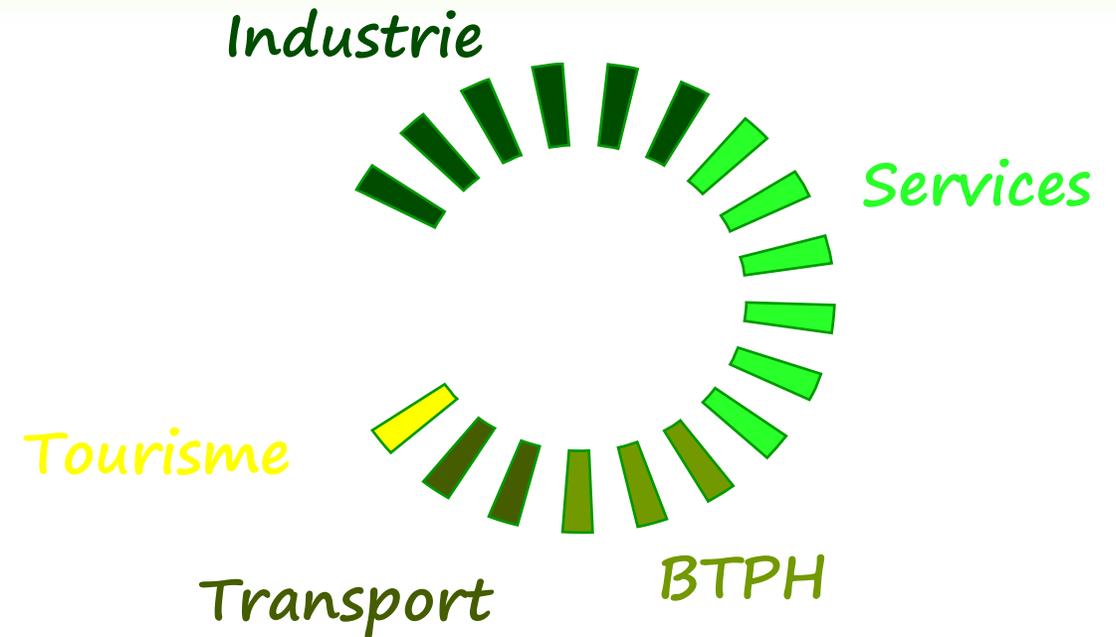
**Emplois créés (22<sup>ème</sup>)**

1348



**Montant investis (30<sup>ème</sup>)**

47 M. \$



# Le Dispositif relatif à la Promotion de l'Investissement en Algérie

*Merci pour votre attention*

Agence Algérienne de Promotion de l'Investissement

**AAPI**

[www.aapi.dz](http://www.aapi.dz)



*Janvier 2023*